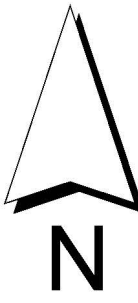


PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
de la commune 1/2500

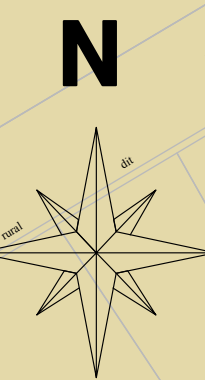
Approbation du PLU : 30 janvier 2014
Mise à jour n°1 : 04 juillet 2017
Mise à jour n°2 : 28 juin 2019
Mise à jour n°3 : 12 décembre 2023
Mise à jour n°4 : 19 juin 2026



0 45 90Mètres



Grand Besançon Métropole
La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex



LEGENDE

UA	Zone centrale et habitat continu
UB	Zone d'habitat discontinu
UY	Zone d'activités à vocation commerces, bureaux, équipements collectifs
UZ	Zone d'activités à vocation d'accueil d'activités
Uzaéro	Secteur de UZ réservé à l'aérodrome
1AU	Zone d'urbanisation future ouverte à l'urbanisation à vocation d'habitat
1AUE	Zone d'urbanisation future ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipement
1AUy	Zone d'urbanisation future pour les activités à vocation commerces, bureaux, équipements collectifs
2AU	Zone d'urbanisation future non ouverte immédiatement à l'urbanisation
2AUy	Secteur de 2AU pour accueil d'activités
A	Zone réservée aux activités agricoles
Ah	Secteurs de la zone A dans lesquels est permise l'évolution des bâtiments isolés
N	Zone de protection de la nature
Nag	Secteur naturel comprenant des bâtiments agricoles
Ndi	Secteur réservé à l'aménagement d'un dépôt de déchets inertes
Nh	Secteurs de la zone N dans lesquels est permise l'évolution des bâtiments isolés
Nhpr	Secteurs de la zone N dans lesquels est permise l'évolution des bâtiments isolés dans le périmètre de protection rapproché des captages
Nm	Secteur naturel correspondant à la zone naturelle du Marais de Saône
Ns	Secteur d'équipements de plein air
Nv	Secteur réservé à l'aire d'accueil de gens du voyage

Secteur repéré au titre de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme

Emplacement réservé

Périmètre ICPE

Espace Boisé Classé

Pour information

Risques naturels

- Risque inondation (Maximum connu)
- Risque de retrait de gonflement des sols argileux (Moyen)
- Risque de mouvement de terrain : Phénomène recensé dans l'atlas MV1

Risque lié au transport d'hydrocarbure liquide

- Canalisation d'hydrocarbure
- Zone de danger très grave (180m)
- Zone de danger grave (220m)
- Zone de danger significatifs (280m)

Périmètres de protection des captages d'eau potable (Source d'Arcier)

- Immédiat
- Rapproché